

PROCES-VERBAL

Réunion du conseil municipal

Séance du 28 avril 2026

Le mardi 28 avril 2026 à 20 heures 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien CAUX.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Monsieur Fabien CAUX, Madame Lydie CATHRIN, Monsieur Christophe PUMA, Madame Géraldine BIRLOUEZ, Madame Sophie PERHIRIN, Monsieur Hugues DAZARD, Madame Alexandra DEVRON, Monsieur Gonzague GAUTIER, Madame Nadia CHEVALLIER, Monsieur Joffrey PRESTAVOINE

Représenté :

Absent et excusé : Madame Elisabeth REGARD

Secrétaire de la séance : Madame Géraldine BIRLOUEZ

Ordre du jour :

I. FINANCES LOCALES : COMPTES 2025 ET BUDGET 2026

1. Approbation du Compte de Gestion 2025
2. Examen et Vote du Compte Administratif 2025
3. Affectation des Résultats de l'exercice 2025
4. Vote des Taux de Fiscalité Directe Locale pour l'année 2026
5. Examen et Vote du Budget Primitif 2026

II. ADMINISTRATION, VIE LOCALE ET AMÉNAGEMENT

6. Salle communale : Examen et vote sur le nouveau règlement intérieur et fixation des tarifs de location.
7. Vie associative : Examen et vote sur la convention de partenariat entre la Mairie et le Comité des fêtes et de loisirs de Veully-la-Poterie.
8. Aménagement et Sécurité (Secteur Montécouvé) :
 - Décision concernant l'abattage des arbres communaux situés à Montécouvé.
 - Échange et point de situation sur le pont de Montécouvé.

III. RAPPORTS, REPRÉSENTATIONS ET INFORMATIONS MUNICIPALES

9. Décisions du Maire : Information au Conseil Municipal sur les actions et décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui sont consenties (en application de l'article L.2122-22 du CGCT).

10. Intercommunalité : Retour et compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 16 avril 2026.

11. Point sur les Syndicats Intercommunaux : Désignation des délégués (SISCV) et présentation par les délégués titulaires de l'actualité des syndicats où la commune est représentée :

- USESA
- USEDA
- SISCV (nous avons voté 1 titulaire et 1 suppléant. Il nous faut 2 titulaires, 2 suppléants et le Maire)
- SIVU
- Collège
- SICEC (notre titulaire et suppléant, représenteront la C4, pas seulement la commune)

12. Point sur les Commissions Communales : Présentation menée par le Maire sur les travaux en cours :

- Commission d'Appel d'Offres
- Commission Budget & Finances
- Commission Communication & Information

13. Point sur les Comités Consultatifs Extra-Municipaux : Présentation des avancées par les rapporteurs de chaque comité :

- Cadre de vie & environnement
- Voirie, sécurité & réseaux
- Tourisme & patrimoine
- Solidarité & entraide

IV. CLÔTURE DE SÉANCE

14. Questions diverses.

Le Procès-verbal de la séance du 10 avril 2026 est approuvé

Délibération sur le compte unique financier - VEUILLY LA POTERIE 2025 (N° DE_011_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

| | Dépenses Fonctionnement | Recettes Fonctionnement | Dépenses Investissement | Recettes Investissement | Total Dépenses | Total Recettes |
|-----------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|
| Résultats | 0,00 | 30 335,28 | 0,00 | 2 139,07 | 0,00 | 32 474,35 |

| | | | | | | |
|---------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| reportés | | | | | | |
| Opérations exercice | 134 150,61 | 143 124,77 | 109 840,99 | 98 422,78 | 243 991,60 | 241 547,55 |
| Total | 134 150,61 | 173 460,05 | 109 840,99 | 100 561,85 | 243 991,60 | 274 021,90 |
| Résultat de clôture | | 39 309,44 | 9 279,14 | | | 30 030,30 |
| Restes à réaliser | 6 140,00 | -151,77 | 19 944,01 | 8 261,76 | 26 084,01 | 8 109,99 |
| Total cumulé | 6 140,00 | 39 157,67 | 29 223,15 | 8 261,76 | 26 084,01 | 38 140,29 |
| Résultat définitif | | 39 309,44 | 20 961,39 | | | 18 348,05 |

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026 (N° DE_012_2026)

Délibération pour le vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

M le Maire/Président rappelle que par délibération du 28/04/2026 le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

| Taxes | Taux |
|---|-------------|
| Taxe d'habitation (TH) | 15.11% |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) | 45.72 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) | 16.25% |
| Cotisation foncière des entreprises (CFE) | 19.67 % |

M le Maire/Président précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à main levée de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

| Taxes | Taux |
|---|-------------|
| Taxe d'habitation (TH) | 15.11 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) | 45.72 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) | 16.25% |
| Cotisation foncière des entreprises (CFE) | 19.67 % |

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF (N° DE_015_2026)

Délibération approuvant le budget primitif

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission des finances comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|--------------|-------------|
| Section de fonctionnement | 168 778,30€ | 168 778,30€ |
| Section d'investissement | 118 437,37 € | 118 437,37€ |

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Règlement salle des fêtes (N° DE_013_2026)

En pièce jointe

Convention de partenariat et de mise a disposition gracieuse de locaux communaux (N° DE_014_2026)

En pièce jointe

Abatage des arbres (N° DE_016_2026)

AUTORISANT L'ABATTAGE D'ARBRES

Le Maire de la commune de Veully-la-Poterie,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Considérant que les arbres situés sur secteur de MONTECOUVE .

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique

ARRÊTE :

Article 1 :

L'abatage des arbres situés dans les parcelles 205 jusqu'à la parcelle 219 est autorisé.

Article 2 :

Les travaux devront être réalisés entre juillet 2026 et le juillet 2027 par la commune.

Article 3 :

Les mesures de sécurité nécessaires devront être mises en place (balisage, signalisation, protection des riverains).

Article 4 :

Les déchets issus de l'abatage devront être évacués conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché et transmis aux services concernés.

Désignation des représentants des syndicats mixtes ouverts (N° DE_017_2026)

Proposition des commissions :

- **S.I.S.C.V. (Syndicat intercommunal scolaire de la vallée du Clignon)**

Délégué titulaire : DEVRON Alexandra et GAUTIER Gonzague

Délégué suppléant : CHEVALLIER Nadia et PUMA Christophe

Monsieur Fabien CAUX
Maire

Madame Géraldine BIRLOUEZ
Secrétaire de séance